

Procureur Chevrier : prison pour Tasin (l'islam est une saloperie), liberté pour un violeur d'enfant

écrit par Christine Tasin | 23 février 2020



Je n'avais pas fait attention au nom du procureur en écrivant l'article concernant cette pauvre gosse de 4 ans handicapée mentale violée par un « auxiliaire de vie ». Auxiliaire de vie laissé en liberté pour l'heure avec juste obligation de soins et interdiction de travailler avec des mineurs.

Strasbourg : il viole une handicapée mentale de 4 ans... il est laissé libre !

Je n'avais pas perçu que le responsable de cette décision était mon vieil ami de Belfort le procureur Chevrier, devenu Procureur adjoint à Strasbourg. Celui qui, en première instance, avait demandé contre moi 3 mois de prison avec sursis et 3000 euros d'amende plus des indemnités aux parties civiles, le total pour la modique somme de 7500 euros.

Pour lire le compte-rendu du procès effectué par Lucette Jeanpierre, c'est ici, voici les paragraphes évoquant le procureur Alexandre Chevrier.

[...]

Le procureur pose deux questions. Pouvez-vous expliquer en quoi la France serait-elle menacée d'islamisation ? Il reproche à Christine de rejeter l'islam en bloc. Il parle ensuite de provocation, et explique que si le préfet a donné son accord, c'est que toutes les garanties avaient été prises. Il affirme qu'être républicain, c'est faire confiance aux instances de la République. Il relève l'article de Christine sur Boulevard Voltaire, où elle parlait de « tirer dans le tas » si des extrémistes s'opposaient aux lois de la République. Joseph Scipilliti rappelle le procès intenté par Christine à Askolovitch, sur ce texte, le journaliste ayant délibérément déformé ses propos. Naturellement, elle cite son dernier paragraphe, où elle affirmait qu'elle était certaine que la majorité des musulmans respecterait les lois de la République, dans le cas où le Coran serait interdit en France.

[...]

Intervient ensuite le Procureur de la République, et c'est un grand moment de dhimmitude. Il énumère les mots prononcés par Christine. Il les déforme grossièrement, alors qu'on a sorti spécialement une vidéo pour remettre les pendules à l'heure. Il conteste la distinction entre « vous êtes » ou « c'est ». Il explique que nous sommes confrontés à un cas typique de provocation à la haine raciale d'un groupe de personne en raison de leur religion. Il reproche des mots qu'il juge extrêmement forts. Il pose la question : relèvent-ils de la liberté d'expression, ou de la loi pénale ? A sa façon, il explique que la liberté d'expression est bien sûr à défendre, à condition de ne pas attaquer trop brutalement l'islam, donc les croyants. On croirait entendre l'article 22

des Droits de l'Homme en islam, qui, rappelons-le, affirme que la liberté d'expression est permise, à condition d'être compatible avec la charia. Il affirme que les paroles de Madame Tasin sont de nature à susciter hostilité ou rejet à l'égard des musulmans. Selon lui, c'est un véritable cas d'école. Et circonstance aggravante, l'accusée revendique ses propos à la barre, n'émet aucun regret, et est intelligente et cultivée ! Il reproche à la présidente de RR d'avoir osé une comparaison hasardeuse entre islam et nazisme ou communisme. Selon lui, sa provocation était préméditée, elle a cherché l'incident, pour être diffusée sur la toile. Il déplore qu'elle ait le soutien d'une mouvance très active sur la sphère internet. Encore plus grave, ses propos ont été diffusés par Riposte Laïque, qui s'est permis d'évoquer le panache de l'intéressée. Il se permet d'essayer de faire un cours sur la République et la laïcité à Christine.

Il déplore un trouble considérable dans l'ordre public local et confirme que la communauté musulmane a été traumatisée par l'intrusion dans la paisible ville de Belfort de Madame Tasin. Il ose réclamer, afin, selon les propos, que soit prononcée une peine qui, pour être dissuasive, devra se monter à 3 mois de prison avec sursis et 3.000 euros d'amende.

[...]

Belfort : 3 mois de prison avec sursis et 7500 euros requis contre Christine Tasin, par Lucette Jeanpierre

.

Et j'avais été condamnée en première instance à 3000 euros d'amende. [Puis relaxée en appel.](#)

2 procès qui n'auraient jamais dû avoir lieu, qui n'auraient jamais dû être instruits puisque les plainte en diffamation, incitation à la haine... que sais-je n'avaient pas lieu d'être, les associations n'étant pas des associations antiracistes auraient dû être déboutées de leurs plaintes

dès l'instruction... Et que la critique des religions est libre en France. Mais on avait senti une certaine tolérance, voire complicité entre procureur et les imposteurs des parties civiles. Et entre le procureur et moi c'était clairement la haine. 2 visions du monde. Et un procureur appliquant la loi de façon quelque peu ollé ollé... J'avais eu l'impression d'être devant un tribunal islamique. Le Procureur Chevrier et avait été outragé et j'avais été convoquée à la police pour délit d'outrage à magistrat...

.
Voilà donc mon bon ami Chevrier retrouvé, dans une situation interpellante.

De la prison, fût-ce avec sursis, pour avoir critiqué l'islam ; la liberté pour le violeur d'enfant suivi pas un psy. Il semble que le Procureur Chevrier ait trouvé que l'aveu de son crime par le violeur à son psy valait circonstances atténuantes. Tu parles, Charles ! Avouer à un psy à qui on est censé tout dire, comme à confesse, psy normalement couvert par le secret professionnel, ne présume pas que l'on soit conscient de l'horreur de son acte et encore moins que l'on soit capable de réfréner une autre pulsion du même genre.

.
Cela ressemble terriblement à certains comportements relevés lors de l'affaire du « mur des cons » et à la kyrielle de décisions et jugements aberrants de la justice française qui tape à coups redoublés sur les victimes, sur les Résistants à l'islamisation pour mieux excuser et laisser dans la nature des assassins en puissance. Parce que quand on viole un enfant de 4 ans, c'est qu'on ne maîtrise rien, qu'on obéit à ses pulsions, on est un assassin, assassin de l'enfance.

Et que des gens comme Chevrier soient aux manettes ici et là en France ça fait peur, ça fait très peur.